

## **PROPOSITION D'ATTAC-CATALUNYA SUR LE DOCUMENT DES 10 PRINCIPES**

---

La commission Union Européenne d' Attac- Catalogne, avec la ratification du Conseil d'Attac-Catalogne a décidé de s'abstenir dans l'approbation du document des « Dix principes d'Attac pour un traité démocratique ».

Même en considérant magnifique le travail organisé par Christian Felber, d'Attac-Autriche et partagé par les différents représentants des Attac européens qui font partie du groupe de travail de ce document, et malgré que nous soyons d'accord sur une bonne partie des idées exposées, nous pensons que le texte possède de graves contradictions, des ambiguïtés et des manques qui empêchent sa divulgation à l'opinion publique avec la force dont aurait besoin un document de ce genre, surtout après le long silence d'Attac et aussi des autres mouvements sociaux après les NON de 2005.

Nous savons que ce texte est le résultat de compromis très délicats mais cela ne veut pas dire qu'il faut renoncer à des idées profondes pour un sujet qui est crucial pour nous comme c'est celui de la *construction d'une autre Europe*. Nous croyons que, malgré le travail de consensus qui s'est produit à travers les listes d'Attac-Convention et d'Attac-Sem, cette déclaration de principes ne représente pas la richesse de tous les éléments d'Attac, et qu'elle a été réalisée en tant que réaction à une probable « réanimation » du Traité Constitutionnel, à l'occasion du 50<sup>è</sup> anniversaire du Traité de Rome, une date chargée de symbolisme dont on aurait du profiter pour exposer une vision courageuse de l'Europe que nous voulons, peut être de l'Europe que nous n'avons jamais eue jusqu'à présent, une vision avancée de **mouvement radical vers la démocratie**.

Attac-Catalunya propose donc une réélaboration du document, d'une part en faisant place à cette vision à long terme et d'autre part en essayant de combler des lacunes qui nous semblent importantes. Des idées parallèles à ces modifications sont apportées (*en cursive*) qui ne sont pas peut-être de l'ordre de "principes" mais qui peuvent clarifier les concepts et qui, dans tous les cas, font partie du débat des idées pouvant être discutées entre les différents attacks.

### **Points du document sujets à réélaboration**

#### **Le titre**

Le titre est ambivalent et il se situe dans un cadre très étroit, celui des Traités. L'Union européenne que nous connaissons a été bâtie avec des traités successifs qui ont conduit à un énorme **déficit démocratique structurel** dans le sein de l'Union et a un appauvrissement du pouvoir de décision des Parlements nationaux, régionaux et municipaux qui dépendent tous de l'acquis communautaire. Il est vrai que les traités les plus récents possèdent certains aspects constitutionnels, par exemple le renforcement du Parlement européen ou l'étendue de la prise de décisions par majorité qualifiée, mais cela a été accompagné d'une augmentation du pouvoir du Conseil dans le politique et de

la Commission dans l'économie (par exemple sur la concurrence du marché intérieur), où ces organismes non élus agissent à leur gré.

Nous croyons que Attac doit s'écarter de cette logique des traités et promouvoir une structure supra-étatique décidée légitimement par les citoyens de l'Europe. Il aurait été plutôt souhaitable une des deux options qui suivent:

1- "Dix principes.....pour une **Europe** démocratique": option ouverte

2- "Dix principes.....pour une **Constitution** (européenne)": option qui nous mène à la construction d'une Union Fédérale de l'Europe

## **Introduction:**

1) Dans l'introduction du document, nous pensons que la dernière phrase :

*"Les attacs d'Europe exigent que tout nouveau traité,....."*

devrait être changée par:

*"Les attacs d'Europe exigent que **tout nouveau processus de construction européenne,.....**"*

2) Il faudrait aussi introduire l'idée que toute nouvelle construction de l'Europe n'est pas possible sans une révision des institutions politiques globales telles que l'ONU. La réforme de l'ONU et spécialement de son Conseil de sécurité, profondément antidémocratique, devrait figurer comme un des principaux objectifs d'une Europe démocratique. Cette Europe démocratique ne sera donc pas possible dans le cadre actuel des institutions internationales qui agissent comme un grand Leviathan et priorisent les intérêts particuliers des États les plus riches par dessus ceux de la majorité des habitants de la planète. On ne peut donc construire une Europe démocratique **contre** le reste du monde. Le débat européen n'aboutira à rien de nouveau si l'Europe est conçue comme une *forteresse* et ne s'intéresse qu'à conformer un espace de justice, sécurité et bien-être intérieur à l'intérieur de ses frontières.

Attac-Catalunya défend l'idée qu'une Europe démocratique n'est que le début d'une remise en cause de la mondialisation telle qu'elle se produit actuellement, et donc un **premier pas** pour une justice globale et régionale qui va au-delà du cadre européen.

## **Point 1 : Lancer un processus démocratique:**

A) Les demandes faites dans ce point ne se correspondent pas à l'élaboration d'un traité mais **à un authentique procès constituant**. Il suffit de se rappeler comment a fonctionné la Convention créée pour l'élaboration du Traité Constitutionnel pour imaginer le non-sens de demander une « assemblée neuve et démocratique » pour élaborer un traité. Au plus, les traités sont ratifiés *a posteriori* et très souvent comme des forceps pour extraire la légitimité populaire à tout prix. Si Attac n'est pas assez mûr pour proposer un procès constituant authentique, on comprend pas ces propositions à mi-chemin et mieux vaut ne pas les faire. Elles ne seront pas bien interprétées ou elles seront refoulés.

B) Exiger un référendum européen pour un traité ne s'inscrit pas dans certaines traditions politiques européennes car quelques pays membres de la UE (par exemple l'Allemagne ou l'Autriche) ne changeront jamais leur législation sur les référendums s'il n'y a pas de changement dans le cadre politique général et symbolique en Europe.

C) La quatrième demande sur le degré de délibération du procès ne s'accorde pas non plus avec notre contexte politique actuel : les gouvernements et les media ne sont pas intéressés pour un débat en profondeur sur l'Europe, sans doute parce qu'ils craignent que les citoyens veulent un autre modèle que celui qu'ils connaissent aujourd'hui. (Il semblerait que le 60% des citoyens de l'UE, selon l'Eurobaromètre, seraient favorables à une Constitution Européenne). Un bon exemple de cela est la campagne médiatique du référendum sur le traité en Espagne (voire article du 20 novembre 2004 du journal El País, dans lequel le président Rodriguez Zapatero disait « je ne veux pas de débats sur la Constitution Européenne... »).

Continuer dans le cadre des traités enlève sa force à une possible refondation démocratique d'Europe comme se proposait au début le plan ABC. Attac ne devrait pas seulement « influencer » la construction européenne moyennant des réformes des traités mais elle devrait promouvoir et contribuer à un procès de légitimité démocratique. Demander un traité ferme, en tout cas, la porte vers d'autres possibilités.

Attac-Catalogne propose une rédaction alternative à ce point :

**“Pour refonder la situation actuelle du processus politique d'intégration européenne, ATTAC propose d'initier un vrai processus constitutionnel démocratique. Les traités sont encadrés dans une logique interétatale dont le manque de processus démocratique les éloigne de la volonté populaire. Dans l'Union européenne, ils deviennent pratiquement irréversibles et difficilement reformables. ATTAC croit que cette situation doit être surpassée selon le suivant schéma :**

### **1 Création d'un espace public de débat dans la société européenne:**

**Au niveau des médias, institutions, partis politiques, société civile....**

*Dans ce processus, les ATTACs d'Europe devront jouer un rôle important en essayant de créer et promouvoir un “débat européen” (par exemple, création d'agoras publiques, utilisation des TIC, intervention dans les médias et campagnes)*

**2 Consultation dans les différents Etats membres sur le degré de volonté d'Union politique supranationale.**

**3 Election directe des représentants d'une Assemblée constituante, basée selon les principes de parité de genre et intergénérationnel, dans les pays où l'Union politique supranationale est désirée à la majorité.**

**4 Initiation du processus constituant qui doit s'achever avec la rédaction d'une Constitution Européenne, non modifiable a posteriori par les États membres au cours d'un sommet intergouvernemental, comme il est arrivé pour le Projet de Traité présenté par la Convention à Salonique ou des amendements importants ont été faits et une partie( III) ajoutée.**

**5 Ce projet est soumis à référendum unique dans les différents pays impliqués"-**

*Une possible option serait de proposer l'élection de cette assemblée ad hoc simultanément aux élections du nouveau P.E.( en 2009).Les actuels europarlementaires des pays impliqués dans le processus constituant pourraient suivre "en fonctions" jusqu'à ce que le processus constituant soit conclus.*

## **Point 2 :Améliorer la démocratie**

Dans ce point, la formulation d'une "séparation claire des pouvoirs" reste confuse.Qu'entendons-nous par séparation de pouvoirs au niveau européen?Quel modèle d'institutions cela comporte?

Les réponses données sont pour nous incomplètes.On y ajouterait:

1 Annuler la capacité de sanction de la Commission européenne.Ce pouvoir doit être détenu seulement par le pouvoir judiciaire.

2 Introduire le pouvoir d'élection des juges européens parmi les attributions du Parlement européen pour éviter que ceux-ci et la jurisprudence qu'ils engendrent ne soient soumis à l'influence des gouvernements et des groupes de pression et, dans tous les cas, restent sous contrôle démocratique.

3 Le Parlement européen doit être la seule autorité législative et budgétaire.

4 Pour obtenir la représentation des nations et des municipalités d'Europe, il est nécessaire de créer une Chambre territoriale, option que nous préférons à celle du renforcement des parlements nationaux, étant donné que les parlements nationaux ont en préférence leur propre agenda "nationale", pour se mêler jour à jour dans les débats européens.Cette chambre devient donc le lieu de débat territorial, démocratique et coopératif où se créent les équilibres à partir des différents intérêts, selon des majorités qualifiées.

5 En vue d'assurer le respect maximum du principe de subsidiarité, on demande une claire définition de compétences avec l'objectif que l'Union ne devienne pas un super État centralisé, éloigné des citoyens.

## **Point 3 : Installer la transparence**

Objections:

1 Les délibérations d'un exécutif ne doivent pas forcément être publiques. La publicité peut limiter la liberté de ceux qui participent à des prises de décision. Le problème se trouve en fait dans l'attribution d'un pouvoir législatif à un organe exécutif comme le Conseil. Si le Conseil perd le pouvoir des lois en bénéfice du PE, le problème reste résolu. C'est en tout cas ce qui se passe au niveau national.

La transparence peut n'être qu'une opération de maquillage pour faire détourner la vue là où les décisions ne sont pas vraiment prises.

*C'est important de tenir en compte le double langage utilisé par les think tanks néolibéraux, mécanisme pervers qui, tout en appliquant une valeur ajoutée, dépossède un concept de son contenu : cela se passe par exemple dans les mots gouvernance, libéralisation, commerce équitable, durabilité, libération (de l'Irak), aide au Tiers Monde, concepts récupérés par le pouvoir, à Bruxelles comme ailleurs, qui masquent bien souvent une autre réalité.*

2 Nous croyons qu'une Constitution n'est pas un texte où se fixent des limites à l'action politique, entrées au lobbying. Dans le cadre institutionnel, l'action du lobbying peut être réglée, par exemple par des Conseils consultatifs, comme ceux qui existent aujourd'hui. La représentation des citoyens doit retomber uniquement dans les représentants élus et, en complémentarité, selon les voies établies de démocratie directe et participative.

3 Il faut changer l'expression "langues officielles de l'UE" par "langues de l'UE". Autrement, une partie importante des populations, dont la langue mère n'est pas une langue officielle est discriminée dans ses moyens d'information et de participation à la vie politique.

#### **Point 4 : Développer la participation et la démocratie directe**

Dans ce point, on ne parle pas des **mécanismes de démocratie participative** qui entraîneraient *l'hygiène démocratique, quotidienne et constante*, de l'action politique des citoyens à travers les institutions. Parler seulement de référendums et consultations, c'est aussi rester à mi-chemin. D'autant plus que, dans une UE avec plus de 400 millions de citoyens avec un espace public qui n'est pas encore développé, il est improbable que ces mécanismes fonctionnent avec fluidité. Il suffit de voir l'initiative populaire (qualifiée de démocratie participative) dans l'article 1-47 du TCE. Si on lit le titre VI du TCE, notre pétition en ce qui concerne la participation des citoyens ne semble pas aller beaucoup plus loin.

Pour parler de démocratie participative, on aurait du définir avant tout la configuration d'un espace public européen, avec des moyens indépendants et des ressources communautaires pour soutenir l'action participative citoyenne, d'un côté, et citer des mécanismes proprement participatifs qui n'ont rien à voir avec la démocratie directe (participation des citoyens **dans** les institutions)

*Possibles idées pratiques:*

*.Listes ouvertes dans les partis politiques*

*.Circonscriptions électorales européennes*

- .*Conseils citoyens de délibération politique*
- .*Révocation populaire d'une loi ou d'un représentant politique*
- .*Création d'un service civique européen pour des tâches solidaires*
- .*Atribution de ressources publiques pour les citoyens désirant participer à des débats européens loin de leur lieu de résidence*
- .*Extention des expériences de budgets participatifs*

## **Point 5 : Améliorer les droits fondamentaux**

Dans ce point, Il manque la notion d'inaliénabilité des droits fondamentaux au niveau non seulement national mais européen. Tout citoyen européen ou résident en Europe doit pouvoir faire appel aux tribunaux européens pour faire valoir ses droits. Dans le TCE, la Charte de droits n'était pas contraignante à ce niveau. Un Traité qui ne sauvegarde pas les droits des citoyens engendre directement la désaffection populaire. Une nouvelle Constitution devrait donc être basée sur des droits fondamentaux, droits clairement définis dans les domaines politiques, civiques, économiques, individuels et collectifs\*

*\* l'Union devrait étudier aussi des mécanismes de discrimination positive dans le cas des minorités ethniques, nationales ou autres.*

## **Point 6 : Protéger et améliorer les conquêtes démocratiques**

Il manque la définition de Services publics européens qui éviteraient la privatisation et le dumping social.

## **Point 9: Viser haut en matière sociale et fiscale**

Inclure le principe d'harmonisation fiscale et le principe de renforcement de la cohésion sociale et territoriale.

## **Introduction d'un nouveau point ( peut-être un sous-point du point 7(?) )**

## **Point 11 : le respect de l'environnement**

Un des principes fondamentaux pour une autre Europe c'est le changement radical du défi écologique et de durabilité. Ceci ne se rapporte pas seulement aux politiques (qui sont, bien sûr, indispensables) mais à des valeurs basiques : un autre modèle économique de gestion des ressources et surtout la sauvegarde du territoire et de la santé des futurs citoyens européens. Le fait que cela ne soit pas un principe en soi, comme l'a proposé dans le travaux en cours Attac-Catalunya, est un grand manque. Justement, une Constitution européenne peut être un instrument de **fondation d'un nouvel ordre écologique** de la même manière que les anciennes constitutions nationales étaient le fondement d'un nouvel ordre politique. Dans le document des 10 principes, les questions d'environnement, de souveraineté alimentaire et de justice économique se posent *comme en passant* ; même les dernières propositions de la Commission Européenne sur le contrôle du changement climatique et de la réduction d'énergie vont plus loin que nos *coups de pinceaux...*

*Quelques idées à ce sujet:*

*.Demander un nouveau sommet sur les émissions de CO2 et énergies alternatives qui marque des objectifs mis à jour par rapport au Protocole de Kyoto. Un nouveau protocole, ou peut-être une Charte écologique dérivant de celui-ci, pourrait être inclus dans un nouveau texte constitutionnel.*

*.Développer une fiscalité européenne sur les transactions de capital, sur le commerce d'armes, sur les hydrocarbures, sur les déplacements liés au loisir.*

*.Générer des modèles de croissance alternative (promouvoir des changements de modèles de consommation,...)*

*.Créer un tribunal international (comme celui de La Haye) de délits écologiques.*